

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 octobre 2023

PLF POUR 2024 - (N° 1680)

Rejeté

AMENDEMENT

N° I-CF2880

présenté par

M. Taché, Mme Arrighi, M. Ben Cheikh, Mme Sas, M. Bayou, Mme Belluco, Mme Chatelain,
M. Fournier, Mme Garin, M. Iordanoff, M. Julien-Laferrière, Mme Laernoës, M. Lucas,
Mme Pasquini, M. Peytavie, Mme Pochon, M. Raux, Mme Regol, Mme Rousseau, Mme Sebaihi,
Mme Taillé-Polian et M. Thierry

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 3, insérer l'article suivant:

Le tableau du deuxième alinéa de l'article 977 du code général des impôts est ainsi modifié :

1° À la cinquième ligne de la dernière colonne, le nombre : « 1 » est remplacé par le nombre : « 2 ».

2° À la sixième ligne de la dernière colonne, le nombre : « 1,25 » est remplacé par le nombre : « 3 ».

3° À la dernière ligne de la dernière colonne, le nombre : « 1,50 » est remplacé par le nombre : « 4 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le groupe Ecologiste-NUPES défend d'abord un retour à l'Impôt de solidarité sur la fortune et un vrai prélèvement sur le patrimoine des plus aisés, avec un paramètre fortement écologique/anti émission de Gaz à effet de serre. En attendant et repli des autres versions du groupe, cette amendement vise à permettre une participation beaucoup plus forte des personnes plus aisés dans le cadre de l'impôt sur la fortune immobilière.